

PRESENTS : FRANCIS CHESNÉ, CHRISTINE JAVERI, JEAN- MICHEL CAILLIER, Olivier CHESNEL, MICHELINE BENOIT, LUDOVIC MICHON, Carmen LEMONNIER, CHRISTIAN DUGUÉ, JEAN-JACQUES SIMON, Jean-Denis LIMOSIN, CELINE LIMOSIN, GISELE DECOCQ

ABSENTS , , Rudyard RACCO,

Représentés : Agnès NEVOU par Micheline BENOIT, René NOEL par Francis CHESNÉ

Secrétaire de séance Jean-Michel CAILLIER

Approbation du CR du 22 novembre 2011 :

Adopté à l'unanimité

Questions d'actualité et informations

a) Nouvelles mesures pour l'accès à la déchetterie à partir du 1er mars 2012 : A chaque passage présenter une pièces d'identité, un justificatif de domicile de moins de 6 mois (eau, électricité, téléphone, gaz). Chacun aura un crédit annuel de 18 passages de 1m³. A savoir : pour un dépôt de 2m³ il sera compté 2 passages, pour un dépôt de 2,5m³, il sera compté 3 passages. Lorsque le quota est atteint, il est possible d'acheter des bons vendus par carnet de 5 ou 10 au prix de 50€ ou 100€. M MICHON propose de faire un courrier au Président du SMITOM.

b) Nombre de chômeurs au 15.02.2012 : 23 hommes – 21 femmes – dont 34 indemnisés

c) Recensement de la population : Un courrier de l'INSEE du 14.12.2011 donne les chiffres relatifs à la population légale de la commune à 731 habitants. Données accessibles sur le site de l'INSEE (insee.fr)

d) Statistiques de l'évolution de la délinquance enregistrée par les unités de la gendarmerie Nationale. (janvier à Novembre 2010 et janvier à novembre 2011.

Atteintes volontaires à l'intégralité physique : 2 pour 2010 et 1 pour 2011

Atteintes aux biens : 7 pour 2010 et 19 pour 2011

Escroqueries et infractions économiques et financières : 1 pour 2010 et 0 pour 2011

e) Défibrillateurs : la Commune est équipée de 2 défibrillateurs, un à Vendrest et un à châton. Ces appareils sont transportables et faciles d'utilisation. Deux séances de formation seront organisées prochainement, une à Vendrest et une autre à Châton pour tous les habitants de la Commune.

DELIBERATIONS

1) Règlement pour autorisations spéciales d'absence pour évènement familial du personnel communal.

Ce règlement est applicable aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires de la fonction publique territoriale. L'autorité hiérarchique conserve en conséquence, la faculté d'accorder ces autorisations, par mesure de bienveillance si le fonctionnement du service ne s'en trouve pas perturbé. Ces autorisations d'absence étant assimilées à des périodes de service effectifs n'entraînent pas de retenues sur le traitement et sont sans incidence sur le calcul des droits à congés annuels.

Adopté à l'unanimité

2) Prestation pôle carrière au Centre de gestion :

Les élus du Centre de gestion ont voté le 21.09.2011 les tarifs des prestations du pôle carrière pour 2012. Le Maire propose d'adhérer à la prestation d'avancement d'échelon pour 30€,

prestation d'avancement de grade 30€ et examen des droits et simulation de pension retraite 30€ par dossier.

Adopté à l'unanimité

3) présentation t vote du compte administratif et compte de gestion 2011

Le Maire informe que compte tenu de l'absence d'un agent technique et de l'état obsolète du matériel de déneigement, il a acheté une saleuse/ sableuse/ gravillonneuse pour 8 730.80€ dont 2000€ seront pris en charge par une subvention de la communauté de commune qui l'attribue aux communes qui s'équipent de ce matériel. Le règlement se fera sur une réserve de 9 700€ au compte 21.

Le résultat cumulé au 31.12.2011 est de 258 072.67€ moins 68 375.93€ de déficit d'investissement soit un excédent net de 189 696.74€ qui sera repris en 2012 en recette de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement que nous avons réalisées en 2011

- folioleur 245.18€ (obligatoire pour numérotter les registres du Conseil et des délibérations)
- Imprimante 190.59€
- un micro-ordinateur 1060.56€ (bureau du Maire)
- siège secrétariat 232.60€
- auto laveuse 1 237.47€ pour la salle des fêtes
- tables et chaises 2 493.23€ pour la salle des fêtes
- acquisition d'une grange 27 000€
- meuble secrétariat 484.02€
- fourniture logiciel Sitas 343.71€
- route de Cocherel 21 398.71€

Concernant les dépenses et recettes de fonctionnement : elles correspondent aux prévisions et relèvent de la gestion courante

- pneus neige 1 046.88€
- réfection de la devanture de l'épicerie (menuiserie et peinture) 3 305.90€
- réfection des murs du préau de l'école 4 215€
- entretien de voirie (nids de poule) sur l'ensemble de la commune 32 000€

Après débat, le Maire laisse la présidence à la doyenne de l'assemblée, Gisèle DECOCQ qui soumet à l'assemblée le vote du compte administratif 2011.

Le compte administratif est adopté par 12 voix (dont 1 pouvoir Mme Nevou). Le pouvoir de M NOEL donné à Monsieur le Maire n'est pas pris en compte

Questions diverses :

- **Le Maire** fait part au Conseil des remerciements de M et Mme PIERRE ainsi que ceux de M et Mme HENIQUE pour les marques de sympathie qui leur ont été témoignées dans la douleur de la perte de l'un de leurs proches.

- **Melle LIMOSIN** interroge le Maire sur l'embauche d'un nouveau cantonnier, habite-t-il sur la commune ? le Maire répond qu'il habite depuis peu sur la commune. M SIMON demande pourquoi les chômeurs de la commune n'ont pas été avertis ? le Maire répond qu'il a été choisi avec M NOEL parmi les candidatures spontanées reçues en Mairie et précis qu'il s'agit d'un emploi précaire, un CDD de 3 mois en attendant la position statutaire de François LEPELLETIER. Quelques membres du Conseil regrettent qu'un habitant de la commune n'ait pas été retenu, avec le nombre de chômeurs sur celle-ci, même pour un emploi précaire.

- **Mme JAVERI** questionne le Maire sur la position des membres du CCAS, concernant les commissions thématiques consultatives auprès du CIAS Pays de l'ourcq, car dit-elle il est prévu de nommer 1 ou 2 membres du CCAS ou autre pour un projet de commissions thématiques auprès du CIAS Pays de l'Ourcq. Elle demande si les membres du CCAS ont été informés de cette proposition. Le Maire répond qu'il n'a pas réuni le CCAS et n'a pas jugé utile de présenter

des membres du CCAS. Après renseignements auprès du Directeur CIAS Pays de l'Ourcq, la commune de Vendrest est représentée au CIAS par Mme JAVERI. Elle rétorque en disant qu'elle est membre du CIAS mais qu'il s'agit de représentant des CCAS communaux qui peuvent être nommés à ces commissions thématiques, pour des échanges, conseils, résolution de problèmes sur des situations rencontrées par les CCAS communaux.

- **M CHESNEL** interroge le Maire sur le gaz de schiste. Le Maire répond que lors de la réunion communautaire du 17.02.2012 une motion a été adoptée à l'unanimité des membres présents. Cette motion confirme la forte inquiétude des élus qui demandent plus d'informations sur les projets concernant le territoire. Il ajoute que le Président de la Communauté de Communes a alerté M le Député et M le Sous-préfet de Meaux.

- **M DUGUÉ** demande au maire de placer une barrière au cimetière devant la partie du mur éboulé.

- **Melle LIMOSIN** informe qu'une conférence sur Jean-Baptiste THEODON sculpteur né à Vendrest se tiendra à la médiathèque de Meaux le 10 avril 2012.

- **M LIMOSIN** signale qu'il manque de la vaisselle à la salle des fêtes (couverts, etc..)

Il signale le passage de 4x4 sur les chemins communaux ; un circuit serait organisé par une association de la région parisienne en toute illégalité. Le Maire acquiesce, et signale que la Gendarmerie de Lizy sur Ourcq est prévenue.

Le Maire signale que le 9 mars à 20h30 se tiendra à la salle des fêtes un concert « **Trio Lélé** » organisé par le Pays de l'Ourcq et un autre le 19 juillet à l'église de Vendrest organisé par l'association **Moldavenir** en faveur de la région de Staseni en Moldavie, région la plus pauvre d'Europe dont les besoins sont immenses ; hygiène, eau, assainissement etc...Ce concert sera animé par des artistes, des chanteurs de l'Opéra de Paris et d'autres talents.

l'ordre du jour étant épuisé,
Chaque Conseiller s'étant exprimé
ou ayant pu le faire,
Le Maire lève la séance à 23 heures 10
Affiché le : 13.03.2012